



Projet de construction d'une déchèterie à Lezay (79)

NALDEO
24/08/2017

Prédiagnostic écologique



Citation recommandée	Biotope, 2017. Projet de construction d'une déchèterie à Lezay (79), Prédiagnostic écologique - NALDEO.	
Version/Indice	Version finale	
Date	24/08/2017	
Nom de fichier	BIOTOPE_NALDEO_prediag_decheterrie_Lezay.docx	
N° de contrat	2017412	
Maître d'ouvrage	NALDEO	
Interlocuteur	Madame Sandra ROBIN Chargée d'études	Contact : sandra.robin@naldeo.com
Biotope, Responsable du projet	Joachim PRUNIER	Contact : jprunier@biotope.fr Tél : + 33 (0) 40 05 32 30
Biotope, Responsable de qualité	Alan TILY	Contact : atily@biotope.fr Tél : + 33 (0) 40 05 32 30

Sommaire

1	Introduction	4
2	Présentation de la zone d'étude	4
3	Méthode d'expertises	6
3.1	Végétations et flore	6
3.2	Faune	6
3.3	Dates des prospections de terrain et efforts de prospection	7
3.4	Equipe de travail	7
4	Prédiagnostic écologique	8
4.1	Périmètre d'inventaire et réglementaire du patrimoine naturel	8
4.2	Continuités écologiques	10
4.3	Végétation et flore	13
4.4	Faune	16
5	Synthèse du prédiagnostic écologique	19

Liste des tableaux

Tableau 1	Dates et efforts de prospection	7
Tableau 2	Equipe en charge de la mission (BIOTOPE)	7
Tableau 3	Périmètres réglementaire et d'inventaire du patrimoine naturel	8
Tableau 4	Type de végétation observé au sein de la zone d'étude	13
Tableau 5	Synthèse des enjeux écologiques identifiés au sein de la zone d'étude	20

Liste des figures

Figure 1	Illustrations des milieux dominants au sein de la zone d'étude (source BIOTOPE, 2017)	4
Figure 2	Localisation de la zone d'étude	5
Figure 3	Périmètres réglementaires et d'inventaire du patrimoine naturel	9
Figure 4	Continuités écologiques à l'échelle régionale (source SRCE Poitou-Charentes)	11
Figure 5	Trames vertes et bleues à l'échelle du territoire du Pays Mellois (DOCUMENT DE TRAVAIL source CC Cellois Coeur du Poitou Mellois Val de Boutonne)	12
Figure 6	Illustrations des végétations observées (source BIOTOPE, 2017)	13
Figure 7	Cartographie des végétations	14
Figure 8	Intérêt des végétations observées	15

Annexes

Annexe 1	Liste des espèces d'oiseaux contactées	21
----------	--	----

1 Introduction

Dans le cadre d'un projet de création d'une déchèterie sur la commune de Lezay en Deux-Sèvres (79), la société NALDEO souhaite disposer d'un prédiagnostic écologique afin d'apporter les éléments nécessaires aux services instructeurs pour statuer de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

Le présent document s'attache à **identifier les enjeux écologiques potentielles de la zone d'étude**.

Cette analyse se base sur **la consultation des données bibliographiques connues** sur le secteur (périmètres réglementaires et d'inventaire du patrimoine naturel, données naturalistes publiques, etc.) mais aussi sur **la visite de terrain en juillet 2017 de deux experts naturalistes BIOTOPE** (expertises milieux naturels et flore et définition des potentialités de présence d'espèces protégées pour la faune).

2 Présentation de la zone d'étude

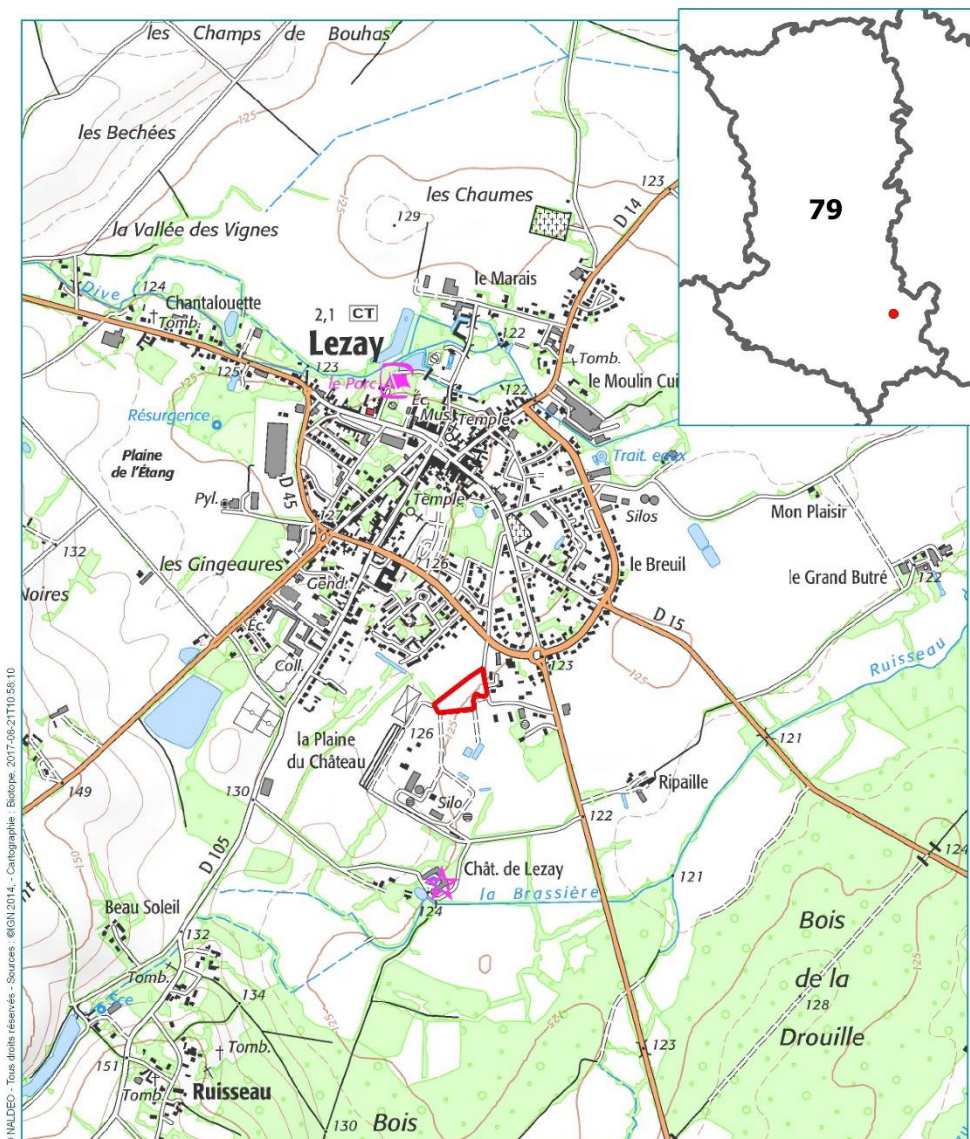
La zone d'étude se localise au Sud du bourg de Lezay, à l'Est du lieu-dit la « Plaine du Château ».

Elle s'étend sur **environ 1 ha et s'insère dans un contexte mixte de type agricole** (quelques zones agricoles au Nord) **et industriel** (zone industrielle de « La Plaine du Château »).

Cette parcelle intègre principalement des milieux artificialisés couramment entretenus.



Figure 1 Illustrations des milieux dominants au sein de la zone d'étude (source BIOTOPE, 2017)



© NALDEO - Tous droits réservés - Sources : ©IGN 2014 - Cartographie : Biotopie, 2017-08-21T10:58:10

Naldeo
INGÉNIERIE & CONSEIL

 Zone d'étude



Localisation de la zone d'étude

Projet de construction d'une
déchèterie à Lezay (79)



Figure 2 Localisation de la zone d'étude

3 Méthode d'expertises

3.1 Végétations et flore

Identification des végétations

Le référentiel taxonomique utilisé dans cette étude pour les plantes à fleurs et les fougères est TAXREFv7.

En ce qui concerne les végétations, la nomenclature utilisée est basée sur celle de CORINE BIOTOPES, référentiel de l'ensemble des habitats présents en France et en Europe. Dans ce document, un code et un nom sont attribués à chaque végétation décrite.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire listés en annexe I de la directive européenne 92/43/CEE (dite directive « Habitats/Faune/Flore ») possèdent également un code spécifique (EUR 28). Parmi ces habitats d'intérêt européen, certains possèdent une valeur patrimoniale encore plus forte et sont considérés à ce titre comme « prioritaires » (leur code NATURA 2000 est alors complété d'un astérisque).

Identification des végétations

La végétation (par son caractère intégrateur synthétisant les conditions de milieu et le fonctionnement du système) est considérée comme l'indicateur le plus fiable dans l'optique d'identifier un habitat naturel.

Il est ainsi effectué une reconnaissance floristique des structures de végétation homogènes, afin de les mettre en corrélation avec la typologie CORINE Biotopes en se basant sur les espèces végétales caractéristiques de chaque groupement phytosociologique. La typologie CORINE Biotopes s'est largement inspirée de la classification des communautés végétales définies par la phytosociologie. L'unité fondamentale de base en est l'association végétale correspondant au type d'habitat élémentaire ; les associations végétales définies se structurent dans un système de classification présentant plusieurs niveaux imbriqués (association < alliance < ordre < classe).

Limites méthodologiques : Le passage botanique a été réalisé en période favorable à l'observation des espèces végétales protégées et/ou d'intérêt. Toutefois, la majorité des végétations faisant l'objet d'un entretien régulier, certains secteurs étaient tondus lors du passage botanique.

3.2 Faune

Les expertises réalisées n'ont pas visé à obtenir une liste exhaustive des espèces présentes, mais à **identifier les potentialités d'accueil de la zone d'étude vis-à-vis de la faune et plus particulièrement des espèces protégées et patrimoniales en s'appuyant sur la notion d'habitats d'espèces.**

Limites méthodologiques : un passage généraliste a été réalisé par un expert fauniste mais ne permettant pas de disposer d'un état initial complet concernant la faune.

3.3 Dates des prospections de terrain et efforts de prospection

Tableau 1 Dates et efforts de prospection

Date	Météorologie	Nature des investigations
Flore et Habitats : 1 journée homme (expertises réalisées en période favorable)		
10/07/2017	Sans importance	Relevé des végétations et de la flore
Expertises faune terrestre (définition des potentialités en espèces protégées)		
15/07/2017	Dégagé (couverture nuageuse nulle), 17-20°C, vent nul	Prospection de la faune et évaluation des potentialités écologiques

3.4 Equipe de travail

Tableau 2 Equipe en charge de la mission (BIOTOPE)

Domaine d'intervention	Intervenants	Formation et expérience
Chef de projet écologue <i>Encadrement, coordination, rédaction de l'étude</i>	Joachim PRUNIER	6 ans d'expérience en bureau d'études Master 2 Génie écologique (Université de Poitiers)
Fauniste, spécialiste toute faune <i>Expertises oiseaux, et faune terrestres</i>	Willy RAITIERE	7 ans d'expérience en bureau d'études Ingénieur en Agriculture Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers
Chargé d'études botaniste <i>Cartographie des végétations et recherche des espèces végétales d'intérêt et invasives</i>	Claudia SAVARY	13 ans d'expérience en bureau d'études / Environnement DESS Environnement en milieu rural (ENSA Toulouse)
Directeur d'études <i>Contrôle qualité</i>	Alan TILY	10 ans d'expérience en bureau d'études DESS Gestion de la biodiversité des écosystèmes (USTL de Lille)

4 Prédiagnostic écologique

4.1 Périmètre d'inventaire et réglementaire du patrimoine naturel

Aucun périmètre réglementaire et d'inventaire ne couvre la zone d'étude.

A noter toutefois la présence à environ 370 m à l'Est de :

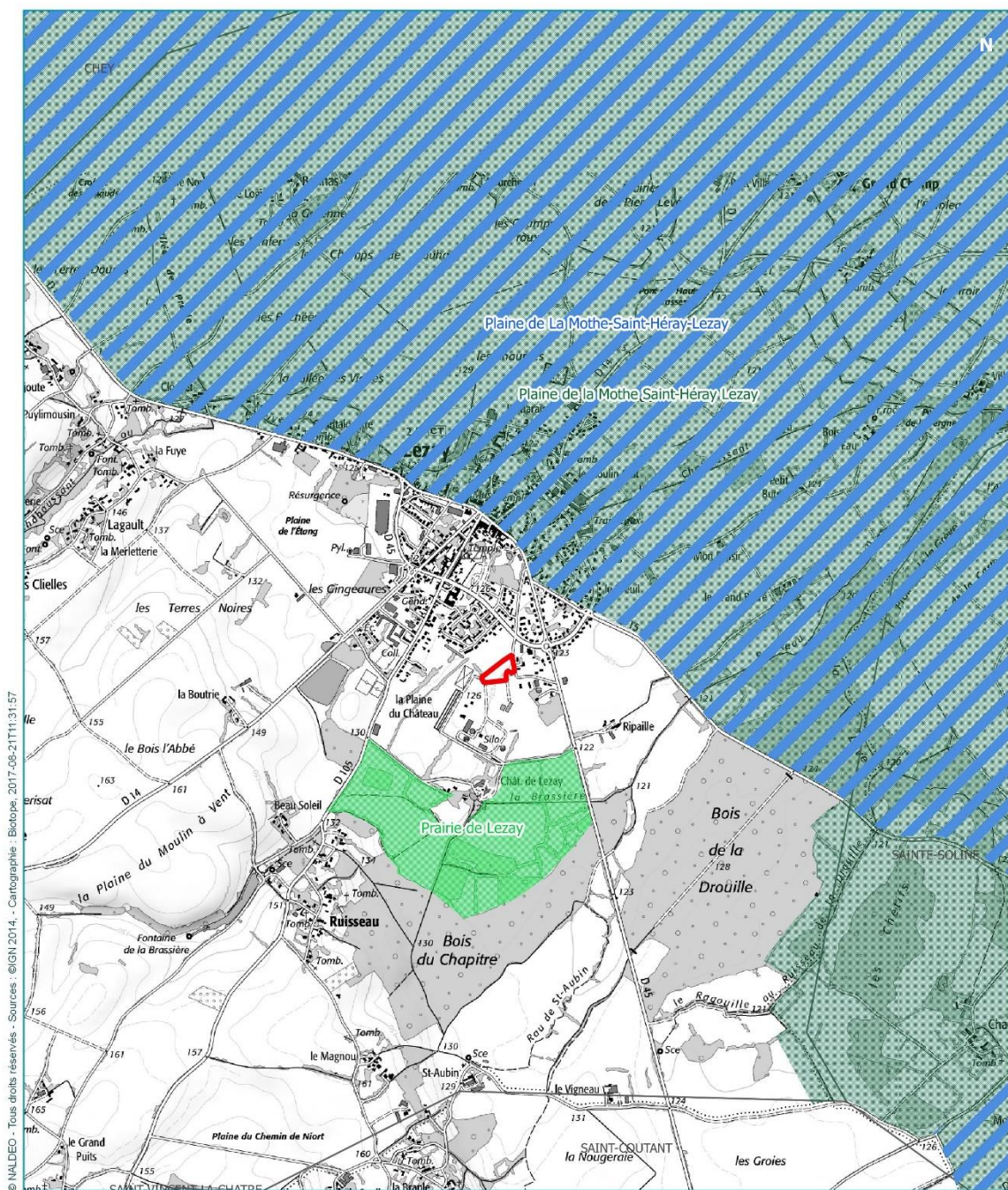
- La ZPS FR 5412022 « Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay » ;
- La ZNIEFF de type II 540014408 « Plaine de la Mothe Saint-Héray Lezay ».

Citons par ailleurs à environ 410 m au Sud la présence de la ZNIEFF de type I 540120118 « Prairie de Lezay ». **Ce périmètre présente toutefois un aspect réglementaire puisque ces parcelles sont actuellement gérées par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Poitou-Charentes (CREN PC).**

Ces périmètres sont détaillés dans le tableau suivant :

Tableau 3 Périmètres réglementaire et d'inventaire du patrimoine naturel

Code /Surface	Intitulé	Distance	Description (source INPN)	Intérêt écologique
Périmètre réglementaire – Site NATURA 2000				
ZPS FR 5412022 24 450 ha	Plaine de la Mothe Saint-Héray-Lezay	Environ 370 m à l'Est	Le site est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière retenues comme majeures pour une désignation en ZPS en région Poitou-Charentes. Il s'agit d'une des quatre principales zones de survivance de cette espèce dans le département des Deux-Sèvres . Elle concerne également pour partie la Vienne (2nd site de ce département). Celle-ci abrite ~ 10% des effectifs régionaux. Au total 15 espèces d'intérêt communautaire sont présentes dont 7 atteignent des effectifs remarquables sur le site.	Intérêt ornithologique (oiseaux de plaine)
Périmètres d'inventaire				
ZNIEFF de type II 540014408 24 666,99 ha	Plaine de la Mothe Saint-Héray-Lezay	Environ 370 m à l'Est	Paysage d'openfield sur sol argileux ("argiles rouges à Châtaignier") interrompu çà et là par des zones bocagères. Céréaliculture dominante mais système polyculture-élevage encore bien présent localement. Quelques prairies humides et des pelouses calcicoles apportent par ailleurs un peu de diversité à cet ensemble agricole	Intérêt botanique (prairie calcicole), ornithologique (oiseaux de plaine) et batrachologique (seule station à Sonneur à ventre jaune du 79)
ZNIEFF de type I 540120118 58,68 ha	Prairie de Lezay	Environ 410 m au Sud	Ensemble de prairies humides sur marnes de l'Oxfordien surmontées d'une couche tourbeuse de 10cm d'épaisseur. Saulaie avec mares, réseau de haies et quelques parcelles cultivées. A noter que la gestion de ce site est réalisée par le CREN Poitou-Charentes.	Intérêt botanique (prairies oligotrophes), ornithologique et batrachologique (Rainette verte et Grenouille agile)



© MALDEO - Tous droits réservés - Sources : ©IGN 2014 - Cartographie : Biotope, 2017-08-21T11:31:57

Naldeo
INGENIERIE & CONSEIL

**Périmètres réglementaires
et d'inventaire du
patrimoine naturel**

Projet de construction d'une
déchèterie à Lezay (79)





-  Zone d'étude
-  Zone de Protection Spéciale (ZPS) - NATURA 2000
-  ZNIEFF de type I - Périmètre d'inventaire
-  ZNIEFF de type II - Périmètre d'inventaire



Figure 3 Périmètres réglementaires et d'inventaire du patrimoine naturel

4.2 Continuités écologiques

4.2.1 Rappel du contexte national

La loi de programmation du 3 août 2009, dite « loi Grenelle 1 » a fixé l'objectif de constituer, pour 2012, une trame verte et bleue, outil d'aménagement du territoire qui permettra de créer des continuités territoriales contribuant à enrayer la perte de biodiversité.

La loi du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle 2 », précise ce projet au travers d'un ensemble de mesures destinées à préserver la diversité du vivant. Elle précise que dans chaque région un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) doit être élaboré conjointement par l'Etat et le Conseil Régional. Elle prévoit, par ailleurs, l'élaboration d'orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, qui doivent être prises en compte par les SRCE pour assurer une cohérence nationale à la trame verte et bleue.

Le SRCE doit identifier, maintenir et remettre en bon état les réservoirs de biodiversité qui concentrent l'essentiel du patrimoine naturel de la région, ainsi que les corridors écologiques qui sont indispensables à la survie et au développement de la biodiversité : l'ensemble « réservoirs + corridors » forme les continuités écologiques du SRCE.

4.2.2 Rappel du contexte régional

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) Poitou-Charentes a été adopté par arrêté préfectoral le 3 novembre 2015.

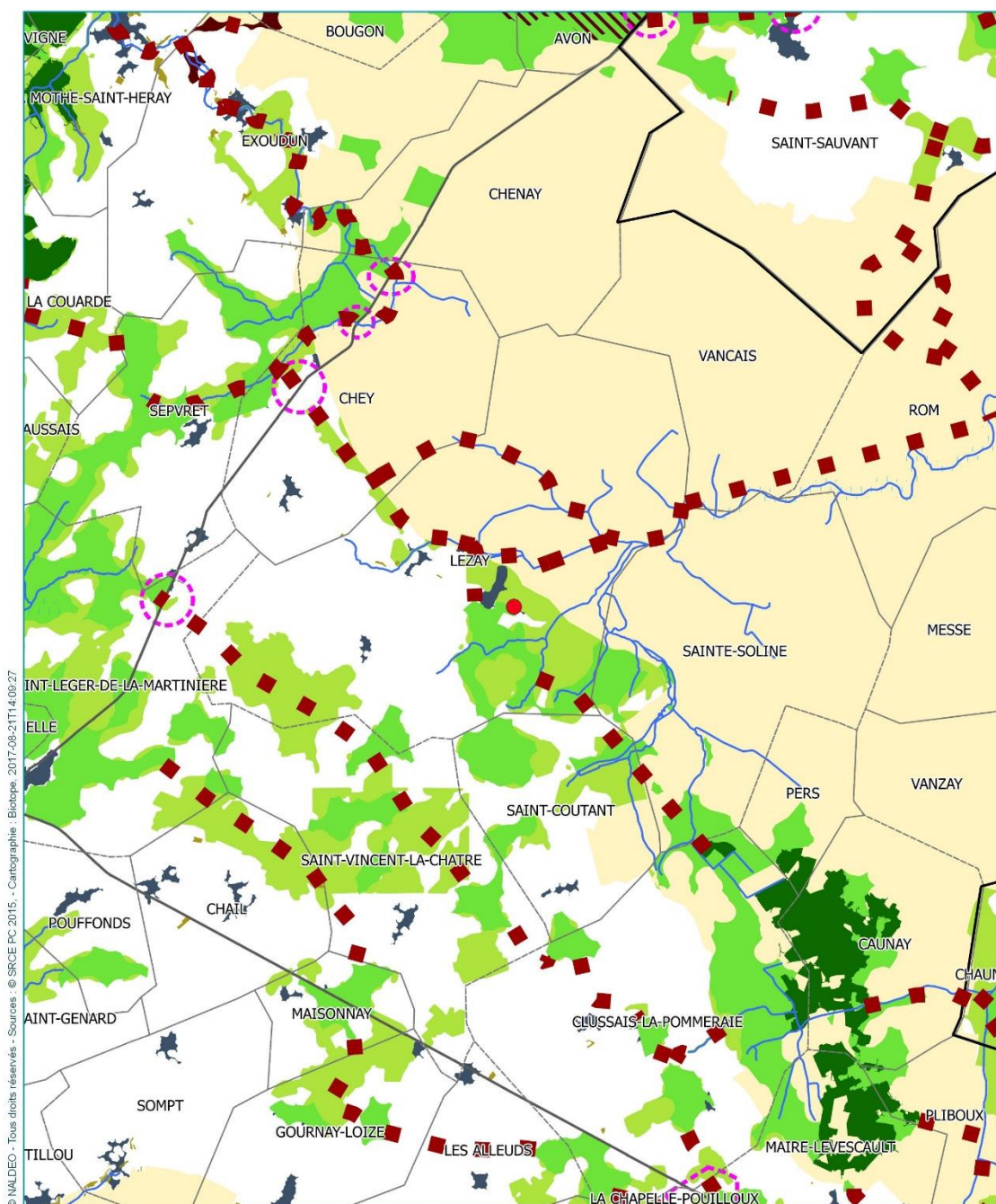
Les sous-trames retenues en Poitou-Charentes à l'issu notamment du séminaire Trame Verte et Bleue du 21 septembre 2011 sont :

- Forêts et Landes ;
- Systèmes bocagers ;
- Plaines ouvertes ;
- Pelouses sèches calcicoles ;
- Zones humides, cours d'eau et milieux littoraux.


Les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques sont définis dans le SRCE au 1 / 100 000^{ème} et sur la base de données traitées à la maille 1kmx1km. **Ils sont donc volontairement définis à l'échelle régionale et non « zoomables ».**

4.2.3 La zone d'étude au sein de la trame verte et bleue régionale

La zone d'étude s'intègre au sein d'un réservoir biologique des systèmes bocagers et d'un corridor écologique diffus.



© NALDEO - Tous droits réservés - Sources : © SRCE PC 2015, - Cartographie : Biotope, 2017-09-21T14:09:27



**Continuités écologiques
à l'échelle régionale
(source SRCE Poitou-
Charentes)**

Projet de construction d'une
déchèterie à Lezay (79)

● Zone d'étude	■ Forêts et landes
■ Corridors proposés	■ Systèmes bocagers
□ Département	■ Pelouses calcicoles
□ commune	■ Plaines ouvertes
— Cours d'eau	■ Pas japonais
— Réseau routier principal	■ Corridors diffus
○ Réservoirs de biodiversité	■ Fragmentation
○ Vallée humide	■ Zones urbanisées
	■ Risque de fragmentation

N

0 1 2 km






Figure 4 Continuités écologiques à l'échelle régionale (source SRCE Poitou-Charentes)

4.2.4 Données concernant les démarches de Trames vertes et bleues à l'échelle locale ou supra-locale

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de la Communauté de Communes Cellois Cœur du Poitou Mellois Val de Boutonne est en cours de validation. **Les documents présentés sont donc à ce stade des documents de travail non opposables.**

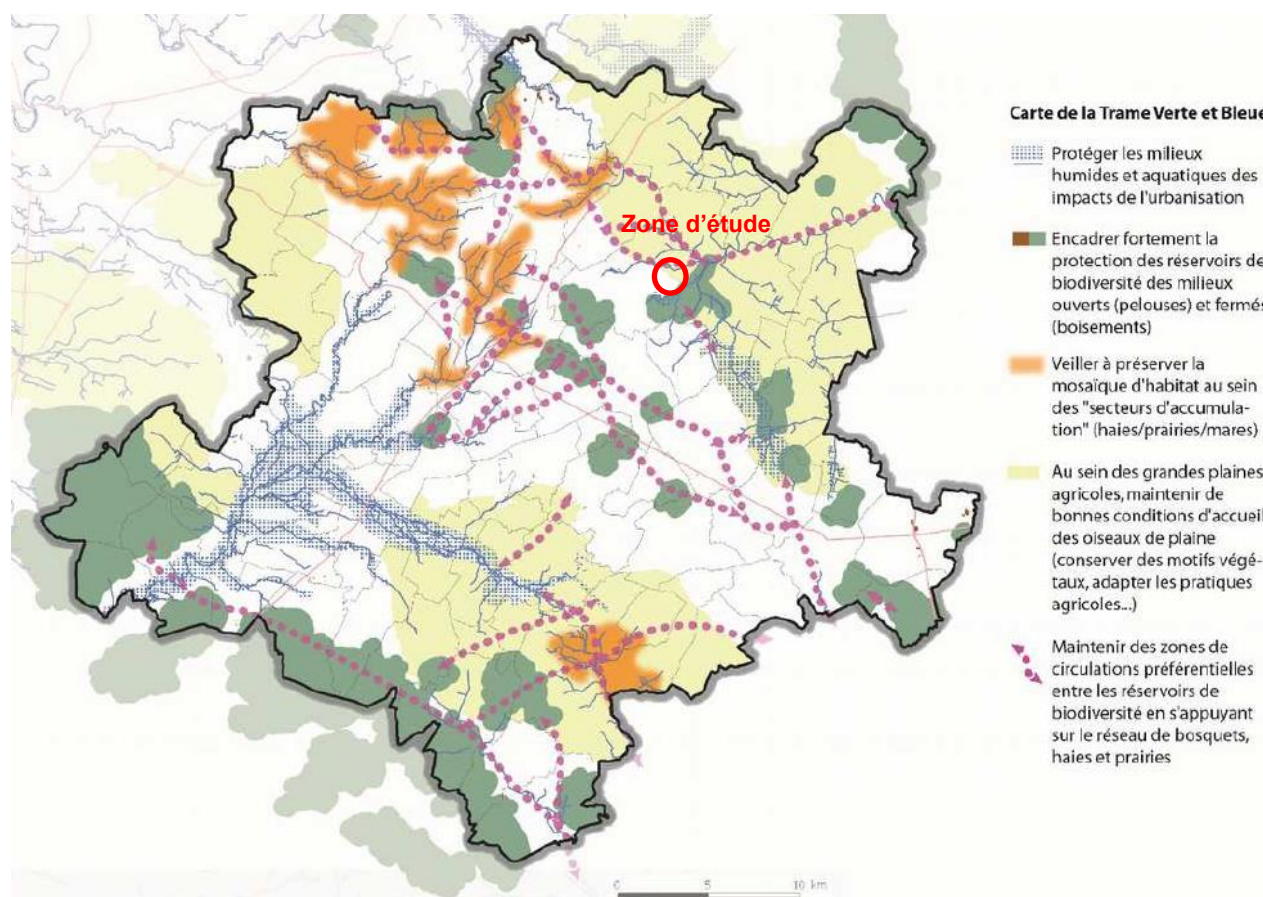


Figure 5 Trames vertes et bleues à l'échelle du territoire du Pays Mellois (DOCUMENT DE TRAVAIL source CC Cellois Cœur du Poitou Mellois Val de Boutonne)

La zone d'étude se localise à proximité de réservoirs biologiques régionaux ou intercommunaux concernant principalement la conservation des systèmes bocagers qui se retrouvent principalement aux abords des cours d'eau présents (la Dive ou le Chaboussant, Ruisseau de Saint-Aubin) entre Lezay et Sainte-Soline (complexe prairial encore conservé).

4.3 Végétation et flore

4.3.1 Éléments de contexte et végétations observées

La zone d'étude d'environ 1 ha est composée **intégralement de milieux artificialisés** :

- Une végétation mésophile rudérale ;
- Une pelouse entretenue par tontes ;
- Des espaces urbanisés (voirie, équipement, habitation) ;
- Des plantations de feuillus.

Elle présente un intérêt botanique globalement faible.

Lors des expertises réalisées, ces 4 grands types de végétations ont été déclinés **en 5 types élémentaires** présentés dans le Tableau 7.

Tableau 4 Type de végétation observé au sein de la zone d'étude

Végétations	CORINE	N2000	Intérêt*	ZH**	Surface en ha	% Aire de l'étude
Talus rudérale mésophile	87.2	-	Très faible	p.	0,08	8
Pelouse entretenue pauvre en espèces	85.12	-	Très faible	ND	0,26	24
Haie plantée de feuillus	83.325	-	Faible	ND	0,04	4
Espace urbanisé (voirie, jardin, etc.)	86.1	-	Très faible	ND	0,01	1
Friche rudérale mésophile	87.2	-	Faible	p.	0,69	64

* En l'absence de référentiels satisfaisant pour qualifier le niveau d'intérêt des végétations, ce niveau est évalué à dire d'expert, au regard des critères suivant :

- L'inscription ou non de l'habitat à l'annexe I de la directive « Habitats » ;
- L'intérêt botanique observé (diversité, intérêt du cortège floristique) ;
- La rareté et la vulnérabilité de l'habitat à l'échelle locale (notion de régression de l'habitat) ;
- Le rôle fonctionnel écologique supposé (zone inondable, zone humide, élément structurant du paysage...).

**Végétations caractéristiques des zones humides selon la nomenclature CORINE Biotopes et/ou selon le Prodrome des végétations de France. Cette approche ne tient compte ni des critères pédologiques ni des critères floristiques : Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement – Légende : « H »=>Humide ; « p »=>pro parte ; « ND » => Non défini



Pelouse classique entretenue par tonte en entrée de site



Friche et talus rudéraux mésophiles



Peuplier entre le talus et la pelouse tondue



Pelouse classique entretenue par tonte dans l'enceinte de la déchèterie

Figure 6 Illustrations des végétations observées (source BIOTOPE, 2017)



Figure 7 Cartographie des végétations

4.3.2 Flore

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été contactée sur la zone d'étude

Espèces floristiques d'intérêt

Aucune espèce floristique protégée n'a été inventoriée dans la zone d'étude.

Espèces floristiques invasives

Aucune espèce floristique invasive n'a été inventoriée dans la zone d'étude.

4.3.3 Bilan de l'intérêt de l'aire d'étude pour les végétations et la flore

La zone d'étude est occupée à **100% de sa surface par des végétations de très faible à faible intérêt botanique**. Cela est dû à une artificialisation importante des milieux et à leur mode de gestion (tontes régulières).

Le réseau de haies constitue un élément d'intérêt, néanmoins leur caractère horticole en limite l'intérêt floristique.

Concernant la flore, aucune espèce protégée, rare ou menacée n'a été inventoriée.

Les enjeux concernant les végétations et la flore sont donc considérés comme très faibles à faibles.



Figure 8 Intérêt des végétations observées

4.4 Faune

4.4.1 Insectes

Espèces recensées et potentielles

La prospection de terrain réalisée sur l'aire d'étude (15/07/2017) n'a pas permis l'observation d'espèce d'intérêt.

Compte-tenu des milieux présents sur la zone d'étude, aucune espèce protégée n'est suspectée (absence d'habitats favorables).

Habitats d'espèces et fonctionnalités des milieux

Les habitats présents sur la zone d'étude sont favorables à la présence d'un cortège d'espèces d'odonates (libellules), de rhopalocères (papillons de jour) et d'orthoptères (criquets et sauterelles) principalement ubiquistes et communes à l'échelle départementale, adaptées aux milieux fortement anthropisés.

La diversité d'espèces est probablement faible sur ce site, les milieux présents étant peu variés et peu favorables à l'accueil des insectes d'intérêt.

La haie présente sur le site n'est pas favorable à la présence de coléoptères saproxylophages d'intérêt. En effet, il s'agit principalement d'un alignement de Thuyas d'ornement ne présentant aucun arbre pouvant abriter des larves d'insectes protégés.

Au regard de la visite de terrain réalisé et des milieux présents (milieux artificialisés, absence de points d'eau et de vieux arbres) au sein de la zone d'étude, la présence d'espèces d'insectes protégées reste très peu probable.

Les enjeux pressentis peuvent donc être considérés comme très faibles.

4.4.2 Amphibiens

Espèces recensées et potentielles

La prospection de terrain réalisée sur l'aire d'étude (15/07/2017) n'a pas permis l'observation d'espèce d'intérêt.

Compte-tenu des milieux présents sur la zone d'étude, aucune espèce protégée n'est suspectée (absence d'habitats favorables).

Habitats d'espèces et fonctionnalités des milieux

L'absence de points d'eau favorables à la reproduction des amphibiens limitent considérablement la présence d'espèce de ce groupe faunistique.

Au regard de la visite de terrain réalisé et des milieux présents (milieux artificialisés, absence de points d'eau) au sein de la zone de projet, la présence d'espèces d'amphibiens protégées reste très peu probable.

Les enjeux pressentis peuvent donc être considérés comme nuls à très faibles.

4.4.3 Reptiles

Espèces recensées et potentielles

La prospection de terrain réalisée sur l'aire d'étude n'a pas permis l'observation d'espèce.

La présence d'espèces communes et appréciant les zones urbanisées reste toutefois possible.

Parmi ces espèces citons : le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*) et le Lézard vert (*Lacerta bilineata*).

Habitats d'espèces et fonctionnalités des milieux

Les habitats présents sur la zone d'étude immédiate ne sont pas favorables à la présence d'une diversité de reptiles. En effet, le contexte péri-urbain et la très faible disponibilité en milieux bordiers et diversifiés limite l'utilisation du site par un cortège de reptiles diversifié.

Toutefois, il n'est pas à exclure la présence de 3 espèces protégées au sein de la zone d'étude qui reste commune à l'échelle locale et départementale.

3 espèces protégées peuvent se retrouver au sein de la zone d'étude : le Lézard des murailles, le Lézard vert et la Couleuvre verte et jaune. Ces espèces restent communes à l'échelle locale et départementale et apprécient les milieux péri-urbains.

Ainsi, au regard des milieux présents au sein de la zone d'étude et des espèces pouvant fréquenter ce secteur (espèces communes), **les enjeux pressentis peuvent être considérés comme faibles pour ce groupe faunistique.**

4.4.4 Oiseaux

Espèces recensées et potentielles

La prospection de terrain réalisée sur l'aire d'étude a conduit à l'observation de **17 espèces dont seulement 3 sur la zone de projet** : le Merle noir (*Turdus merula*), le Rougegorge familier (*Erithacus rubecula*) et le Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*).

Cette liste présentée en annexe 1 ne saurait être exhaustive, ayant été réalisée après la période de reproduction.

Au niveau de la zone de projet, **le cortège avifaunistique apparaît peu diversifié et composé essentiellement d'espèces communes liées aux milieux anthropiques.**

Malgré la présence d'un site Natura 2000 à proximité de la zone de projet (environ 370 m) permettant la conservation des oiseaux d'intérêt communautaire (ZPS FR 5412022 « Plaine de la Mothe Saint-Héray-Lezay »), il est très peu probable, au regard des milieux en présence, de la taille de la parcelle et du contexte péri-urbanisé de retrouver ces espèces sur la zone d'étude. En effet, les espèces ayant permis la désignation de ce site Natura 2000 sont principalement inféodées aux zones de grandes cultures (Outarde canepetière, Œdicnème criard, Busard Saint-Martin, Busard cendré, etc.) ou de bocage dégradé (Alouette lulu, Pie-Grièche écorcheur, etc.).

Habitats d'espèces et fonctionnalités des milieux

Les habitats présents sur la zone d'étude immédiate sont favorables à la présence d'un cortège d'espèces d'oiseaux essentiellement composé d'espèces ubiquistes, adaptées aux milieux fortement anthropisés. Par ailleurs, les milieux présents (haie ornementale, pelouses) n'étant pas favorables à l'accueil de nombreuses espèces d'oiseaux, la diversité d'espèces est probablement très faible sur ce site, la capacité en habitat de reproduction restant limitée.

Seules des espèces communes à très communes sont susceptibles d'être présents dans la zone d'étude immédiate.

Au regard des milieux en présence et du contexte où s'insère la zone d'étude, **les enjeux pressentis concernant l'avifaune sont considérés comme très faibles.**

4.4.5 Mammifères terrestres

Espèces recensées et potentielles

La prospection de terrain réalisée sur l'aire d'étude principale a conduit à l'observation d'aucune espèce.

Ainsi parmi les espèces de ce groupe potentiellement présentent :

- aucune espèce protégée ;
- aucune espèce patrimoniale.

La zone d'étude principale n'est clairement pas favorable à la présence d'espèces d'intérêt.

Habitats d'espèces et fonctionnalités des milieux

Les habitats présents sur la zone d'étude principale (alignement d'arbres d'ornement, pelouses) ne sont pas favorables à la présence de mammifères terrestres d'intérêt (absence de milieux aquatiques et de zones boisées ou de bocage dense).

Seules des espèces communes telles que le Hérisson d'Europe (espèce protégée), le Renard roux, le Lièvre d'Europe, *etc.* sont susceptibles d'être présents

Au regard des milieux en présence et du contexte où s'insère la zone d'étude, **les enjeux pressentis concernant les mammifères terrestres sont considérés comme très faibles.**

4.4.6 Chiroptères (chauves-souris)

Espèces recensées et potentielles

L'absence de prospection spécifique ne permet pas l'observation directe de ce groupe d'espèce (pose de détecteur à ultrasons).

Habitats d'espèces et fonctionnalités des milieux

La zone d'étude présente des capacités limitées pour la présence de chiroptères. Celle-ci peut être utilisée en période de chasse et de déplacement principalement par des espèces inféodées aux zones anthropisées (pipistrelles, oreillards, etc.).

Aucun arbre favorable au gîte n'a été identifié au sein de la zone d'étude. Les bâtiments à proximité peuvent être utilisés comme gîtes et notamment de transit par des espèces anthropophiles.

Au regard des milieux en présence et du contexte où s'insère la zone d'étude, **les enjeux pressentis concernant les chauves-souris sont considérés comme très faibles.**

5 Synthèse du prédiagnostic écologique

Les informations bibliographiques ainsi que les expertises de terrain réalisées ont montré que les enjeux écologiques potentiels au sein la zone d'étude sont très limités.

En effet, le contexte péri-urbanisé (zone industrielle), les milieux observés ainsi que la taille de la parcelle concernée apparaissent comme peu favorables à la présence d'une biodiversité d'intérêt. Les enjeux pressentis concernent donc des enjeux classiques et couramment retrouvés dans ce genre de milieux (Tableau 5 Synthèse des enjeux écologiques identifiés au sein de la zone d'étude).

Bien que la zone d'étude se localise à proximité immédiate de la ZPS FR 5412022 « Plaine de la Mothe Saint-Héray-Lezay », le contexte péri-urbanisé ainsi que les milieux en présence de la zone d'étude ne présentent pas d'intérêt particulier pour la conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ayant permis la désignation de ce site Natura 2000 (oiseaux principalement inféodés aux milieux de grandes plaines ou de bocage dégradés).

Par conséquent, **aucune interaction potentielle n'est à prévoir entre la zone de projet et ce site Natura 2000.**

Le tableau ci-après synthétise les données recueillies :

Tableau 5 Synthèse des enjeux écologiques identifiés au sein de la zone d'étude

Groupe biologique étudié	Enjeu écologique potentiel vis-à-vis du projet	Evaluation du niveau de l'enjeu écologique pressenti
Habitats naturels	Zone d'étude composé principalement de milieux artificialisés. Aucun habitat d'intérêt (habitat d'intérêt communautaire ou caractéristique de zone humide).	TRES FAIBLE A FAIBLE
Flore	Aucune espèce protégée et/ou patrimoniale observée (milieux artificialisés).	NUL A TRES FAIBLE
Insectes	Présence potentielle d'espèces communes ne présentant pas de statuts de conservation ou de rareté particulier. Aucune espèce protégée et/ou patrimoniale potentielle identifiée ou suspectée (absence de milieux aquatiques et de vieux arbres).	TRES FAIBLE
Amphibiens	Aucune espèce potentiellement présente au sein de la zone d'étude. Absence de zone de reproduction favorable.	NUL A TRES FAIBLE
Reptiles	Aucune espèce observée. 3 espèces protégées communes à l'échelle locale et départementale potentielles : le Léopard des murailles, le Léopard vert et la Couleuvre verte et jaune.	FAIBLE
Oiseaux	Plusieurs espèces communes ubiquistes protégées mais non patrimoniales potentiellement présentes au sein de la zone d'étude. La zone d'étude présente une capacité limitée pour l'accueil de l'avifaune en période de reproduction (haie ornementale). Aucune interaction pressentie entre la zone de projet et la ZPS FR 5412022 Plaine de la Mothe Saint-Héray-Lezay.	TRES FAIBLE
Mammifères (hors chiroptères)	Une espèce protégée commune à l'échelle locale voire départementale considérée comme présente : le Hérisson d'Europe.	TRES FAIBLE
Chiroptères	La zone d'étude offre uniquement des potentialités de territoire de chasse (pelouse et haie ornementale). Aucun gîte arboricole n'a été identifié à au regard de l'absence de vieux arbres à cavités.	TRES FAIBLE

Annexe 1 Liste des espèces d'oiseaux contactées

Nom scientifique	Nom français	Protection nationale
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	X
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	X
<i>Galerida cristata</i>	Cochevis huppé	X
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	X
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	X
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	X
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	X
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	X
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	X
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	X

Protection nationale Arrêté interministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JORF 5 décembre 2009, p. 21056)..